

---

Lettre du procureur-syndic du district de Murat qui annonce les offrandes patriotiques présentées par le citoyen Barbat, de la commune de Marcenat, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du procureur-syndic du district de Murat qui annonce les offrandes patriotiques présentées par le citoyen Barbat, de la commune de Marcenat, lors de la séance du 1er pluviôse an II (20 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 487-488;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36529\\_t2\\_0487\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36529_t2_0487_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

est le salut de l'humanité, la vôtre en est le fléau. Mais la Vendée n'est pas près d'arriver à votre secours. Votre sûreté est dans notre modération. Calculez bien ou mal, dites que deux et deux font cinq ou que trois ne font qu'un, peu nous importe; ajoutez la Vierge mère, l'éternel né, l'homme Dieu, l'immortel mort, le mort ressuscité; accumulez toute la série de vos contradictoires assertions, que vous ne défendez que par le prétexte du mystère, tâchez de nous persuader que la foi est tout, et que la raison n'est rien: nous ne nous permettrons à votre égard que l'indifférence et le mépris, encore adoucis par la pitié. En reconnaissance ne nous excommuniez pas, de grace. Pardonnez-nous de ne pas nous servir de votre lunette: elle est bien singulière, votre lunette, puisque pour en faire usage, il faut fermer les yeux. Gardez-la pour les aveugles volontaires, si vous en trouvez encore. Pour nous, nous voulons tenir les yeux ouverts. Pardonnez-nous d'être raisonnables, de voir et d'agir en hommes. Contenez votre intolérance inhumaine; et, tant que vous serez sur la ligne constitutionnelle, nous vous garantissons la plus parfaite tolérance.

## 14

Les officiers municipaux de la commune de Franc-Amour (1), département du Jura, font hommage à la patrie d'un cavalier qu'ils ont équipé, et qui n'attend plus pour partir que l'indication du lieu où il doit se rendre. Ils annoncent que la fête de la réunion a été célébrée dans cette commune avec enthousiasme, et que les citoyens ont déposé sur l'autel de la patrie 70 paires de souliers, 35 chemises, 2 paires de guêtres, 12 paires de bas, 27 culottes, 12 cols, 5 vestes, un bonnet, 37 matelas, 36 traversins, 37 couvertures, 8 paires de draps, 283 livres de charpie et bandages, et 9 marcs d'argenterie provenant des églises (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3), et renvoi au comité des marchés.

## 15

La société populaire et républicaine de Louviers, qui s'est formée à la voix des représentants du peuple Lacroix et Legendre, annonce à la Convention qu'un des sermens de son établissement est de s'occuper sans cesse à surveiller tous les ennemis de la République; qu'il vient d'être déposé sur son bureau, d'après une simple invitation, 112 chemises, 5 paires de souliers, une paire de bottes, 12 cols, 9 paires de bas, beaucoup de charpie et du vieux linge (4) et qu'un bureau de philanthropie est établi pour procurer du travail aux pauvres (5); elle engage la Convention à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (6).

- (1) Ci-dev<sup>t</sup> Saint-Amour.  
 (2) P.V., XXX, 5.  
 (3) B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> pluv. Mention dans *J. Sablier*, n° 1089.  
 (4) P.V., XXX, 5. Mention dans *Ann. patr.*, p. 1727; *M.U.*, XXXVI, 27; *J. Sablier*, n° 1089.  
 (5) *C. Eg.*, n° 521.  
 (6) B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> pluv.

## 16

Le conseil général de la commune de la Réunion-sur-Oise (1) écrit à la Convention nationale que l'instant de la promulgation de la victoire remportée sur l'infâme Toulon a mis la joie dans tous les cœurs; que dans cette commune la superstition et le fanatisme sont anéantis: la philosophie y triomphe (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Réunion-sur-Oise, 10 niv. II] (4)

« Citoyen président,

La victoire remportée sur l'infâme Toulon par les armées françaises a été promulguée dans notre commune dès l'instant même qu'elle nous fut parvenue. Elle a mis la joie et l'allégresse dans tous les cœurs. Des cris de Vive la République, Vive la Montagne ont pu être entendus des scélérats qui nous avoisinent et porter la terreur et le désespoir dans l'âme de nos barbares ennemis.

La Convention nationale a décrété une fête publique, elle a exprimé le vœu ardent et sincère de tous les Français, nous avons célébré de nouveau la conquête de la valeur sur la perfidie des traités en présence des généraux et de nos braves républicains. Par un mouvement spontané, tous nos frères d'armes las d'une défensive dont leur ardeur souffre ont juré avec leurs chefs de faire flotter, sous quelques décades le drapeau tricolore sur le Quesnoy, Valenciennes et Condé.

Sur ce point à la barbe de l'ennemi, les patriotes redoublent de zèle et de courage, les habitants de cette contrée se sont levés pour arrêter ses brigandages. Plusieurs de ces coquins ont été détruits par les habitants des communes du canton, ils se mettaient à plaisir en embuscade et tuaient un uhlan comme une bête fauve. Quelquefois, ils ont eu l'avantage de concourir à faire prendre des postes entiers. (*Applaudi*).

Ici la superstition et le fanatisme sont anéantis. Les temples de l'erreur et du mensonge sont dépouillés. Nous avons recueilli des trésors immenses dont l'hypocrisie s'entourait pour duper la crédulité. Enfin la philosophie triomphe, et le règne de la Liberté et de Vérité éternelle est assuré: Vive la République. »

BOURGEOIS, Jh. DENISARD, FOUAIS, CARLIER  
 [et 10 autres signatures]

## 17

Le procureur-syndic du district de Murat (5) instruit la Convention nationale que le citoyen François Barbat, de la commune de Marcevat (6), fait offrande à la patrie d'une épée à poignée d'argent, trois paires de boucles, six

- (1) Ci-dev<sup>t</sup> Guise.  
 (2) P.V., XXX, 5.  
 (3) B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> pluv. Mention dans *Mon.*, XIX, 266; *J. Sablier*, n° 1089; *J. Fr.*, n° 484; *C. Eg.*, n° 521; *M.U.*, XXXVI, 27.  
 (4) *C.* 291, pl. 930, p. 9. Même texte dans *Audit. nat.*, n° 485; *Rép.*, n° 32.  
 (5) Et non Marat.  
 (6) Et non Marussat.

**couverts d'argent, une paire d'épaulettes en or, et 240 liv. en numéraire : qu'il a en outre versé dans l'emprunt volontaire une somme de 1,500 liv. (1).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (2).**

[Murat, 26 frim. II. Aux membres du C. de Correspondance de la Conv.] (3)

« Citoyens,

Si l'administration de ce district ne vous a pas jusqu'à ce moment annoncé des offrandes à la patrie, c'est que la fortune des administrés ne leur a pas permis d'en faire d'assez conséquentes. Mais il est bon de faire connaître celle que vient de faire le citoyen François Barbat de la commune de Marcenat, elle consiste en une épée à poignée d'argent, trois paires de boucles et six couverts d'idem, une paire d'épaulettes en or et une somme de 240 l. en écus de six livres. Ce citoyen a ensuite versé dans l'emprunt volontaire une somme de 1 500 l. en assignats.

La levée des citoyens de la première réquisition s'est faite dans ce district avec la plus vive impatience de leur part de contribuer au maintien de la liberté et de l'égalité.

Tout irait bien ici si nous ne manquions de pain. »

BLANC (procureur-syndic).

## 18

**Les administrateurs du district de Montagne-sur-Mer (4) écrivent à la Convention qu'un superbe vaisseau à trois mâts, chargé de tabac, destiné pour les féroces Anglais, vient d'échouer sur les côtes de leur arrondissement; que nos braves canonnières l'ont percé de part en part de trois boulets de canon: ils l'ont conduite dans le port de Boulogne (5).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (6).**

[Montagne-sur-Mer, 27 niv. II] (7)

« Citoyens représentants,

Un superbe vaisseau à trois mâts chargé de tabac destiné pour les féroces anglais vient d'échouer sur les côtes de notre arrondissement: Vive la République! Nos braves canonnières ont fait preuve de leur habileté ordinaire en le perçant de part et d'autre de trois boulets de canon. Sa cargaison est forte de 275 tonneaux. (Applaudissements). Pour éviter les pertes trop ordinaires dans les échouements, nous l'avons fait conduire sous bonne et sûre garde dans le port de Boulogne; le capitaine et ses deux premiers matelots ont remis les différents papiers

(1) P.V., XXX, 6.

(2) B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> pluv. Mention dans *J. Sablier*, n° 1089.

(3) C 290, pl. 914, p. 1.

(4) Ci-dev<sup>t</sup> Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

(5) P.V., XXX, 6.

(6) B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> pluv. Mention dans *Mess. soir*, n° 521; *Abrév. univ.*, n° 386; *J. Perlet*, p. 411; *J. Mont.*, p. 411; *J. Mont.*, p. 552; *Batave*, p. 1368; *J. Fr.*, n° 484; *J. Sablier*, n° 1089; *C. Eg.*, n° 521; *M.U.*, XXXVI, 26; *Ann. patr.*, p. 1727.

(7) C 291, pl. 930, p. 10. Même texte dans *Mon.*, XIX, 259; *Débats*, n° 488, p. 1; *F.S.P.*, n° 202; *Rép.*, n° 32; *J. Paris*, n° 386; *Audit. nat.*, n° 485.

dont ils étoient porteurs; l'on s'est provisoirement assuré de leurs personnes. D'un côté les vaisseaux de nos ennemis viennent se briser contre les écueils qui défendent l'entrée de la République; de l'autre tous les projets liberticides vont échouer contre l'inébranlable Montagne de la Convention nationale. (Applaudissements). Le triomphe de la bonne cause est assuré. »

BOIVIN, DYVIN COURT, Charles PREVOST, BRAZUD, DEMOUCHEAUX (agent nat. prov.).

## 19

**Les administrateurs du district de Fontenay-le-Peuple (1) écrivent que ce district vient de faire partir pour la Rochelle et Rochefort 821 marcs d'argenterie, 6,055 livres de cuivre et plusieurs cloches. Cet envoi sera bientôt suivi d'un second. Les biens des émigrés qui s'y sont vendus dans la dernière décade ont presque doublé de leur estimation (2).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (3).**

## 20

**La société populaire de Montendre (4) annonce qu'elle adresse à la Convention, pour les frais de la guerre, les dons patriotiques qu'elle a reçus dans sa dernière séance, consistant en 384 l. 6 s. en numéraire, et plusieurs autres pièces en argent pesant un marc six onces, quatre petites croix et une petite paire de boucles d'oreilles en or, deux grands galons et deux épaulettes en or, une épaulette et contre-épaulette en argent, et 44 liv. 15 sous en assignats (5).**

**Mention honorable, insertion au bulletin (6).**

## 21

**La société populaire de la Montagne-Isle-Républicaine (7) écrit qu'elle vient de fournir à la République un cavalier habillé, équipé et monté. On lui offroit un supplément de solde qu'il a refusé, disant qu'un bon soldat a toujours assez d'une paye semblable à celle de son camarade (8) (Applaudi). Il a servi huit ans dans le ci-devant régiment de la Sarre, avec lequel, étant à la Martinique, il a montré assez énergiquement son patriotisme, pour avoir mérité que l'infâme Behague le renvoyât de son corps. Il se nomme Henry-Toussaint Savre (9).**

(1) Ci-dev<sup>t</sup> Fontenay-le-Comte (Vendée).

(2) P.V., XXX, 6. Texte identique à l'original daté du 23 niv. et signé des membres du Conseil du distr.: Isaac Guillet, Moreau (présid.), Vinet aîné, Morillon, Durand (secrét.). (C 290, pl. 914, p. 2).

(3) B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> pluv. Mention dans *Mon.*, XIX, 266; *Mess. soir*, n° 521; *J. Fr.*, n° 484; *C. Eg.*, n° 521; *M.U.*, XXXVI, 27; *Ann. patr.*, p. 1727.

(4) Charente-Inf<sup>re</sup>.

(5) P.V., XXX, 6.

(6) B<sup>in</sup>, 1<sup>er</sup> pluv.

(7) Saint-Martin-de-Ré.

(8) P.V., XXX, 7.

(9) *M.U.*, XXXVI, 47.